

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 21 MAI 2024

Présidence	Claude Cretton	Syndic	
Présences	Assistance totale	75 personnes	
	Citoyen-ne-s actifs-ves	73 personnes	
	Sans droit de vote	Anette Cetinjanin-Leuzinger, Secrétaire communale	
		Christiane Oberson, Administratrice des finances	
	Excusé-e-s	Yan Schorderet et Josiane Brügger	
	Presse	François Pharisa pour le journal La Gruyère	
	Scrutateurs-trices	Eric Santarossa, Rosina Borcard, Fabien Andrey, Pierre Ammann, Léa Baudevin	

Rédaction du procès-verbal par la Secrétaire communale. En vertu de l'article 3 de la LCo, a séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

CONVOCATION - TRACTANDA

Assemblée convoquée par :

- insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg ;
- convocation adressée par un tout-ménage ;
- avis au pilier public, ainsi que sur le site Internet.

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée du 12 décembre 2023 ; ne sera pas lu étant publié sur le site Internet www.broc.ch et à disposition auprès du secrétariat communal
- 2. Comptes 2023 Présentation, rapports de la commission financière, des organes de révision et approbation
 - 2.1 Foyer La Rose des Vents
 - 2.2 Commune de Broc
- 3. Budgets 2024 de la Commune Complément d'investissements Présentation et rapports de la commission financière
 - 3.1 Extension de l'école Crédit d'étude CHF 1'870'000.-
 - 3.2 Accueil extrascolaire Aménagement provisoire des locaux de l'ancienne halle de gymnastique à la rue du Tir CHF 140'000.-
- 4. Règlement communal sur la plus-value Approbation du nouveau règlement
- 5. Commission d'aménagement Election d'un membre
- 6. Divers

<u>Approbation</u> : ne faisant l'objet d'aucune remarque, l'Assemblée se déroule selon l'ordre du jour proposé et accepté.

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Ce procès-verbal ne sera pas lu, ayant été publié sur le site Internet de la Commune et à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo.

<u>Approbation</u> : ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce procès-verbal est approuvé à main levée et à l'unanimité.



2. COMPTES 2023 - PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE, DES ORGANES DE RÉVISION ET APPROBATION

2.1 Foyer La Rose des Vents

Les comptes du Foyer présente un excédent de recettes de CHF 299'271.-, provenant essentiellement de la réévaluation des immobilisations lors du changement de modèle comptable.

FOYER "La Rose des Vents" EXPLOITATION (en CHF)	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Revenus	5'734'920	5'507'400	5'693'634
Charges	5'435'648	5'513'190	5'438'987
EXCÉDENT DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)	299'271	-5'790	254'648

<u>Soins</u> : les charges salariales dépendent de l'évolution des niveaux de soins des résidents. L'excédent de produits sera remboursé au Canton, celui-ci subventionnant ce secteur.

<u>Socio-hôtelier</u>: un excédent de dépenses est constaté, la taxe journalière étant insuffisante pour couvrir les charges de ce secteur.

<u>Financement</u>: ce domaine présente un excédent de produits lié à la comptabilité des investissements et la réévaluation du patrimoine administratif.

<u>Résultats résumés et chiffres-clés</u>: l'excédent de produits provient du résultat bénéficiaire du secteur du financement et de la réévaluation des immobilisations. Sans dissolution des réserves, il s'élèverait à CHF 142'175.-. Le taux d'occupation des lits de 99.3% est toujours très élevé.

<u>Bilan</u>: les disponibilités sont confortables et permettent de financer les investissements. Le patrimoine administratif et le capital propre sont importants, indiquant que l'équilibre financier de l'EMS est bon.

Préavis de l'organe de révision : recommande d'approuver ces comptes.

Préavis de la commission financière : favorable.

Approbation : ces comptes sont approuvés à main levée et à l'unanimité.

2.2 Commune de Broc

Les comptes 2023 présentent un bénéfice de CHF 618'222.21 malgré des prévisions budgétaires déficitaires. Les deux causes principales sont des charges inférieures au budget et une augmentation des rentrées fiscales provenant des impôts spéciaux (mutations et gains immobiliers).



COMMUNE DE BROC			
EXPLOITATION (en CHF)	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Revenus			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	178'019	228'440	248'875
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	121'644	142'850	381'718
FORMATION	787'702	750'670	682'236
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	257'958	316'638	295'731
SANTÉ	48'547	26'210	8'478
PRÉVOYANCE SOCIALE	662'951	664'862	595'677
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	185'976	189'591	192'139
PROTECTION ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT TERRITOIRE	1'419'081	1'355'876	1'486'644
ÉCONOMIE	-6'860	7'650	357'304
FINANCES ET IMPÔTS	10'341'020	9'622'074	8'938'790
Total des revenus	13'996'038	13'304'861	13'187'591
Charges		3	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1'492'699	1'596'796	1'564'985
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	245'579	276'306	408'424
FORMATION	3'783'616	3'747'389	3'485'758
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	1'229'060	1'379'264	1'162'006
SANTÉ	1'135'805	1'193'305	1'078'592
PRÉVOYANCE SOCIALE	2'032'403	2'140'448	2'006'845
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1'234'000	1'315'653	1'093'590
PROTECTION ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT TERRITOIRE	1'707'363	1'694'074	1'760'871
ÉCONOMIE	232'097	266'328	379'798
FINANCES ET IMPÔTS	285'194	286'806	-34'266
Total des charges	13'377'816	13'896'368	12'906'603
EXCÉDENT DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)	618'222	-591'507	280'988

<u>Administration générale</u>: les comptes sont inférieurs au budget. Du côté du patrimoine administratif, les travaux liés aux chalets concernent celui des Monts-de-Joux, des Poutes-Paluds Dessous et des Petites Ciernes.

<u>Salaires</u>: L'administration a été réorganisée en 3 services: secrétariat, finances et service technique. L'augmentation de personnel du service des curatelles Haute-Gruyère est conforme aux prévisions.

<u>Ordre et sécurité publics, défense</u> : la comptabilité du corps des sapeurs-pompiers n'est plus intégrée dans les comptes communaux, reprise par l'Association des Secours Sud Fribourgeois. Les charges de l'abri PC sont plus importantes ; en cause le remplacement de matériel défectueux.

<u>Formation</u>: les dépenses du cercle scolaire sont conformes au budget. Celles de l'accueil extrascolaire sont plus élevées en raison d'une augmentation de 50% du nombre d'enfants inscrits. Idem pour les produits.

<u>Culture, sports et loisirs</u>: l'excédent de charges de la piscine est supporté à hauteur de 50% par l'Association Intercommunale des Sports en Gruyère. Les dépenses du complexe sportif sont légèrement supérieures en raison de la mise en place de drainages pour les terrains de football.

<u>Santé et prévoyance sociale</u> : ces charges de transfert (liées) sont inférieures en raison de la baisse de la population légale, basée sur les chiffres au 31.12.2022.

<u>Trafic et télécommunications</u>: certains travaux routiers n'ont pas été réalisés. Les dépenses pour le trafic régional, charges de transfert, ont subi par contre une hausse de 31%.



<u>Protection de l'environnement, aménagement du territoire</u> : l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets sont autofinancés, permettant des attributions aux réserves idoines.

Économie publique : les travaux de sylviculture sont dorénavant pris en charge par la Corporation forestière Moléson. Ceux liés à l'énergie sont inférieurs en raison du report de la certification « Cité de l'Énergie ».

<u>Finances et Impôts</u>: les rentrées fiscales totales sont supérieures au budget de 7%, en raison d'une prévision prudente des mutations et gains immobiliers. Le transfert des véhicules du feu à l'Association des Secours Sud Fribourgeois et le remboursement lié à une convention pour des frais d'équipement impactent également ce dicastère.

Compte de résultats : le compte d'exploitation présente un bénéfice de CHF 618'222.

<u>Investissements</u>: le résultat net s'élève à CHF 2'303'797.-. Les investissements terminés sont conformes aux budgets votés et aux limites de dépassement indiquées dans le Règlement des finances, notamment grâce à des reports de travaux pour les mesures énergétiques des bâtiments et aux prix avantageux des travaux routiers. Les investissements en cours et déjà votés sont réalisés à hauteur de 68%.

<u>Bilan</u>: le patrimoine financier a diminué, les liquidités ayant été utilisées pour financer une partie des investissements. Le patrimoine administratif augmente selon les investissements réalisés. Les capitaux de tiers diminuent grâce au remboursement d'une partie des dettes. Les capitaux propres augmentent en raison de l'attribution aux réserves des fonds spéciaux et du bénéfice annuel.

<u>Tableau de flux de trésorerie</u>: les liquidités issues de l'activité opérationnelle permettent le financement des investissements à hauteur de CHF 1'621'096.-, le solde étant prélevé sur les liquidités issues des années antérieures. Aucun emprunt n'a été conclu en 2023.

<u>Annexe aux comptes</u> : les indicateurs financiers sont globalement meilleurs qu'en 2021 et 2022, années de la construction du complexe sportif de la Plaine des Marches.

Préavis de l'organe de révision : recommande d'approuver ces comptes.

Préavis de la commission financière : favorable.

<u>William Horner</u>: En cas de paiement d'acompte provisionnel d'impôt, le contribuable brocois bénéficie d'un intérêt rémunératoire peu intéressant, au regard d'autres communes comme La Roche.

<u>Jean-Pierre Leu</u>: y a-t-il une explication pour la diminution de la population de 70 personnes prise en compte au niveau des comptes 2023 ? <u>Claude Cretton</u>: les chiffres sont ceux de fin 2022, alors qu'actuellement le village compte 2850 habitants ; le chiffre de 2022 est naturellement en décalage puisque la démographie s'est renforcée depuis. Cet indicateur est, de ce fait, difficile à interpréter et à évaluer.

Approbation : ces comptes sont approuvés à main levée et à l'unanimité.

3. BUDGETS 2024 DE LA COMMUNE - COMPLÉMENT D'INVESTISSEMENTS - PRÉSENTATION ET RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

3.1 Extension de l'école - Crédit d'étude - CHF 1'870'000.-

Une étude démographique préliminaire pour les communes du cercle scolaire de Broc et Botterens démontre la nécessité de construire 6 classes enfantines et 2 classes primaires supplémentaires d'ici 2028.



Le concours d'architecture lancé le 18 septembre 2023 a rassemblé 29 projets. Le bureau gagnant est Pont12 Architectes SA, à Chavannes-Renens, avec son projet « Pas de Broc, pas de chocolat ». Il prévoit la construction de deux bâtiments à côté de l'église, proche de l'école actuelle.

Le premier se composera de la salle polyvalente et de l'accueil extrascolaire sur un niveau. Le second sur deux niveaux comportera au rez 6 classes enfantines avec une sortie directe sur les jardins et vergers et à l'étage des salles de classes primaires et pour différents services scolaires (logopédie, etc.).

L'agenda du projet est le suivant : mise à l'enquête à l'automne 2025, votation du crédit de construction en mars 2026, début du chantier à l'été 2026 et mise en service à l'automne 2028.

L'investissement total a été intégré dans la planification financière afin de considérer l'évolution des finances communales dans leur globalité.

Financement par emprunt / Charge annuelle de CHF 102'850.- / Amortissement 3%.

Préavis favorable de la commission financière.

<u>Timon Gavallet</u>: le projet a-t-il prévu une possibilité d'extension si besoin, en fonction de la démographie ? <u>Yael Piccand</u>: cette discussion aura lieu avec Pont12 dans le cadre de cette étape du projet. Il serait possible d'agrandir le bâtiment mais dans les limites des indices de construction.

<u>Lionel Chapuis</u> : quel sera le coût du bâtiment ? <u>Yael Piccand</u> : environ MCHF 17 à MCHF 18.

André Barras : au regard des coûts du crédit d'étude du complexe sportif, comment expliquer le montant élevé de cet investissement ? Yael Piccand : le crédit d'étude du complexe sportif n'incluait pas l'assainissement des infrastructures sportives existantes et vieillissantes du site des Marches. L'extension de l'école comprend en plus la phase d'établissement des soumissions permettant une estimation plus précises des coûts. Les études prévues dans le cadre du projet sont obligatoires.

<u>Georgette Cygan</u>: est-ce que le concours d'architecture a eu lieu ? <u>Yael Piccand</u>: oui, en mars 2024.

<u>William Horner</u>: Relevant le niveau particulièrement élevé des honoraires pour un tel objet, William Horner estime qu'il pourrait correspondre à titre illustratif au coût de l'emploi à plein temps d'un spécialiste qualifié pendant... 13 ans !

<u>Pierre Ammann</u>: les charges financières du projet sont importantes.

<u>Eliane Kuchen</u>: est-ce que l'intérêt de 2.5 % est garanti ? <u>Yael Piccand</u>: ce taux bancaire n'est pas fixe mais réaliste; cela dit la situation générale des taux bancaires est actuellement plutôt bonne et stable.

<u>Jean-Marie Oberson</u>: est-ce que la rue des Ecoles rouvrira ? <u>Yael Piccand</u>: cette rue esr fermée définitivement avec une garantie d'accès pour les feux bleus et à la cour d'école pour le stationnement en cas de besoin (enterrement, etc.).

<u>Approbation</u>: cet investissement est approuvé à main levée avec 7 avis contraires et 5 abstentions.

3.2 Accueil extrascolaire (AES) - Aménagement provisoire des locaux de l'ancienne halle de gymnastique à la rue du Tir - CHF 140'000.-

L'AES actuellement est basé dans un igloo « Swissmodule » entre l'école primaire, le centre paroissial et la gare de Broc-Village. Les repas de midi sont pris dans les locaux du restaurant chinois Jin Lin avec le traiteur « L'Instant Gourmand ».



L'école a besoin de bénéficier des locaux actuels de l'AES pour la rentrée scolaire 2024/25. De nouveaux locaux pour l'AES sont prévus dans le bâtiment à construire dans le cadre de l'extension de l'école.

L'ancienne halle de gymnastique a été fermée à l'ouverture du complexe sportif de la Plaine des Marches, ne répondant plus aux normes et besoins des écoles. Le Conseil communal a prévu, à terme, de vendre le terrain.

Dans l'attente de réaliser ce projet et au vu du besoin en espace de l'AES, le Conseil communal propose d'affecter ces locaux à l'AES jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école.

L'intégration de l'ancienne halle par l'AES nécessite un aménagement propre aux besoins et activités d'un tel accueil, une sécurisation et une adaptation des lieux, mais également un changement d'affectation au sens des dispositions légales en matière de construction (enquête restreinte).

Financement par emprunt / Charge annuelle de CHF 10'941.- / Amortissement 3% (bâtiment) et 10% (biens meubles).

Préavis favorable de la commission financière.

<u>Damien Clément</u>: les prestations d'architecte pour une enquête restreinte sont élevées (CHF 16'000.-) ? <u>Claude Cretton</u>: ce travail est assuré par l'architecte de la Commune qui œuvre de ce fait à des prix préférentiels. Vu les délais courts, aucune offre comparative n'est prévue.

<u>Philippe Murith</u>: le chauffage actuel va-t-il être modifié ? <u>Yael Piccand</u>: il n'y aura pas de changement mais des solutions d'appoint. <u>Claude Cretton</u>: une autre variante pour accueillir l'AES aurait été de construire un autre pavillon scolaire devisé à CHF 350'000.-, soit le double de la solution de la halle.

Georgette Cygan: les enfants se rendront à pied à la halle? Claude Cretton: oui.

Approbation : cet investissement est approuvé à main levée avec 2 abstentions.

4. RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA PLUS-VALUE - APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT

Par la modification de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions le 1^{er} octobre 2023, les communes peuvent percevoir leur part de la taxe sur la plus-value prélevée par le canton, à raison de 25% (maximum). Cette taxe est perçue sur des parcelles ayant subi des mesures d'aménagement définies par la loi (mise en zone, changement de zone plus favorable ou augmentation de plus de 50% des possibilités de bâtir).

L'affectation de ce montant doit servir à des mesures d'aménagement du territoire et sont précisées dans le règlement.

Le nouveau règlement comprend 6 articles, à savoir :

- Art. 1 : généralités et bases légales
- Art. 2 : taux appliqué 25% (taxe communale)
- Art. 3: Affectation de la taxe communale indemnités pour cause d'expropriation matérielle découlant d'une mesure d'aménagement, études de densification et de requalification du milieu bâti, plans d'aménagement de détail-cadre, plans d'aménagement de détail, organisation de concours et les mandats d'étude parallèle, acquisition de terrains par le biais du droit d'emption légal, aménagement d'espaces verts et de loisir, itinéraires de mobilité douce et autres mesures d'aménagement réalisées par des tiers
- Art. 4 et 5 : dispositions financières, à savoir financement spécial pour l'aménagement du territoire utilisation décidée par le Conseil communal



 Art 6 : entrée en vigueur dès l'approbation par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement

<u>Approbation</u>: la lecture du règlement n'étant pas demandée, il est approuvé par main levée et à l'unanimité.

5. COMMISSION D'AMÉNAGEMENT - ÉLECTION D'UN MEMBRE

Selon l'article 36 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, la commission d'aménagement est désignée par l'Assemblée communale.

Thierry Dématraz a quitté la commission après 3 ans d'activité et il est chaleureusement remercié pour son engagement envers la chose publique.

Le Conseil communal propose d'élire Julien Deschenaux, Directeur d'Immoval SA, à Bulle.

<u>Approbation</u>: sans autre proposition, Julien Deschenaux est élu par main levée et à l'unanimité.

Ainsi, la commission est constituée de : Jonas Clerc – Conseiller communal et Président, Samay Somkhit - Conseiller communal, Jacques Genoud, Jean-Claude Gendre, Julien Horner, Patrice Magnin et Julien Deschenaux.

6. DIVERS

6.1 JOURNAL COMMUNAL ET PAROISSIAL

Un projet de nouveau journal est en cours de préparation par la Commune et la Paroisse. INFO*Broc* paraîtra 4 fois par année avec 2 parutions en 2024 (septembre / novembre). La 1ère parution sera sous forme de tout-ménage, tandis que les suivantes seront à disposition en self-service dans une caissette à côté du pilier public au bas du bâtiment du bureau communal, auprès de l'administration et des établissements publics brocois. Un format numérique sera publié sur le site web communal www.broc.ch. Une possibilité d'abonnement annuel existera aussi pour recevoir le journal à domicile. L'éditeur a été choisi en la personne de Norbert Tornare, habitant de Broc.

6.2 PORTEFEUILLE D'ACTIONS POUR LA BIO-DIVERSITÉ EN MILIEU BÂTI

Ce portefeuille d'actions a été mis sur pied par le Service des forêts et de la nature et le Musée d'histoire naturelle de Fribourg dans le cadre de la stratégie cantonale pour la biodiversité. Les subventions potentielles concernent les mesures sur les thèmes de l'arborisation (plantation de haies, verger haute-tige, etc.), la création d'habitats aquatiques (étangs, etc.) et la sensibilisation dans les écoles (ateliers). D'autres mesures sont actuellement en cours d'élaboration. Les subventions peuvent être obtenues en remplissant un formulaire. Des informations figurent sur les sites web communal et cantonal.

6.3 OUVERTURE DE LA PISCINE COMMUNALE ET ASSAINISSEMENT

Les dates d'ouverture pour la saison 2024 sont les suivantes : du 30 mai au 25 août compris. La tenancière de la buvette est Smiljana Auberson.

L'assainissement de la piscine pourra débuter le 26 août prochain, étant donné la délivrance du permis de construire le 10 mai dernier. La nouvelle piscine ouvrira sous sa nouvelle forme pour la saison 2025.



6.4 PARC DU CHOCOLAT CAILLER

En août 2023, en collaboration avec les mandataires du projet, la Commune a soumis pour examen préalable au Canton les modifications de notre Plan d'aménagement local ainsi qu'un Plan d'aménagement de détail pour la zone de la fabrique.

En février 2024, les préavis cantonaux ne comportaient aucun point bloquant mais ils engendraient un travail de détail avant la mise à l'enquête publique des modifications du PAL et du PAD.

En parallèle, les porteurs du projet développent le projet de parking « En Liaubon » afin d'offrir une solution pour les véhicules individuels dès l'ouverture du parc.

Le parc mise toutefois en priorité sur un concept de mobilité axé sur le train avec la gare de Broc Chocolaterie. Depuis la mise en exploitation du RER Bern-Broc, une augmentation régulière des visiteurs arrivant par le train a d'ailleurs été constatée.

Une séance d'information à la population est prévue pour l'automne 2024.

6.5 FERMETURE ESTIVALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

A l'occasion des vacances d'été, la fermeture est la suivante : du jeudi 1^{er} août au vendredi 9 août compris. En cas d'urgence les services sont atteignables par e-mail.

6.6 TRAVAUX DE VALORISATION DE LA TRAVERSÉE DE LA LOCALITÉ (VALTRALOC)

Les chantiers VALTRALOC et TPF sont en voie d'achèvement. Ils ont engendré des nuisances sonores, du trafic bouchonné et des situations difficiles pour les commerces. Les travaux ont été conduits par le Canton, en collaboration avec la Commune, comprenant aussi une mise en séparatif, la pose de conduites pour le chauffage à distance, l'aménagement de la Place du Parc et des différentes placettes. Le chantier sur la route cantonale sera terminé vers la mi-juin au lieu de la fin juillet.

Pour remercier la population de sa patience et sa compréhension, le Conseil communal organisera un apéritif ; l'invitation parviendra par tout-ménage.

Quant au chemin de mobilité douce vers Broc-Fabrique par la route des Moulins, il devrait être ouvert avant l'automne.

6.7 VOTATION POPULAIRE CONSULTATIVE – POURSUITE DES TRAVAUX EN VUE D'UNE COMMUNE UNIQUE EN GRUYÈRE

Une séance d'information aura lieu ce mercredi 22 mai à 19h30, à l'Hôtel de Ville, modérée par le Préfet de la Gruyère avec la participation des membres du comité de l'Association régionale de la Gruyère et des syndics de la région centre, soit Broc, Gruyères et le Pâquier. La votation du 9 juin sur ce sujet doit répondre à la question : êtes-vous pour ou contre la poursuite des travaux en vue d'une commune unique en Gruyère ? Il ne s'agit pas d'un vote pour ou contre une commune unique en Gruyère. Au vu des enjeux futurs des communes gruériennes, le Conseil communal encourage à voter OUI pour la poursuite des réflexions.

6.8 PAROLE À L'ASSEMBLÉE

6.8.1 INFORMATIONS TOURISTIQUES

<u>William Horner</u>: il manque à Broc un dépliant touristique avec des explications sur le village (p. ex. Grandvillard) en termes de typologie des constructions notamment. Claude Cretton: le Conseil communal prend note de la remarque.



6.8.2 RUE DU MOLÉSON

Georgette Cygan: pour quelle raison cette rue est à sens unique et pourquoi y a-t-il des gendarmes couchés? Claude Cretton: un concept général de mise en zone 30 km/h a été mené par le Conseil communal il y a quelques années. Un tel processus est soumis à des règles et contraintes précises. Le but était de régler le parcage sauvage, d'améliorer la sécurité par une diminution de la vitesse et d'inciter la réalisation de places de parc sur les terrains privés.

<u>Eric Santarossa</u>: étant habitant de cette rue, les gendarmes couchés sont complètement justifiés pour réduire la vitesse. Des contrôles plus réguliers pourraient être entrepris car trop de véhicules ne respectent pas le sens unique. <u>Claude Cretton</u>: la Commune peut demander à la police de procéder à des contrôles.

6.8.3 COMMERCE MIGROS

<u>Damien Clément</u>: la Commune a-t-elle été abordée pour l'implantation d'une Migros à Broc ? <u>Claude Cretton</u>: non.

REMERCIEMENTS AU TERME DE L'ASSEMBLÉE PAR LE SYNDIC

- aux membres du Conseil communal pour leur engagement, leur disponibilité et leur amitié ;
- aux Présidents et aux membres des différentes commissions communales ;
- à l'ensemble du personnel communal et de la STEP ;
- au Directeur des écoles ainsi qu'au corps enseignant ;
- à la Directrice, la Présidente et à l'ensemble du personnel du foyer « La Rose des Vents » :
- à la Responsable et au personnel du service des curatelles Haute-Gruyère ;
- à la Responsable et au personnel de l'accueil extrascolaire Timoun ;
- au Commandant de la compagnie Broc, Secours Sud Fribourgeois ;
- à la Présidente de Paroisse et à son Conseil ;
- à Madame Gill et son personnel pour la mise à disposition de la salle :
- à toutes les personnes qui prennent une part active au bon fonctionnement de la collectivité.

Le Conseil communal a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié au café de l'Hôtel de Ville, à l'issue de l'Assemblée.

L'Assemblée est levée à 21h45.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic:

La Secrétaire :

Claude Cretton

Anette Cetinjanin-Leuzinger